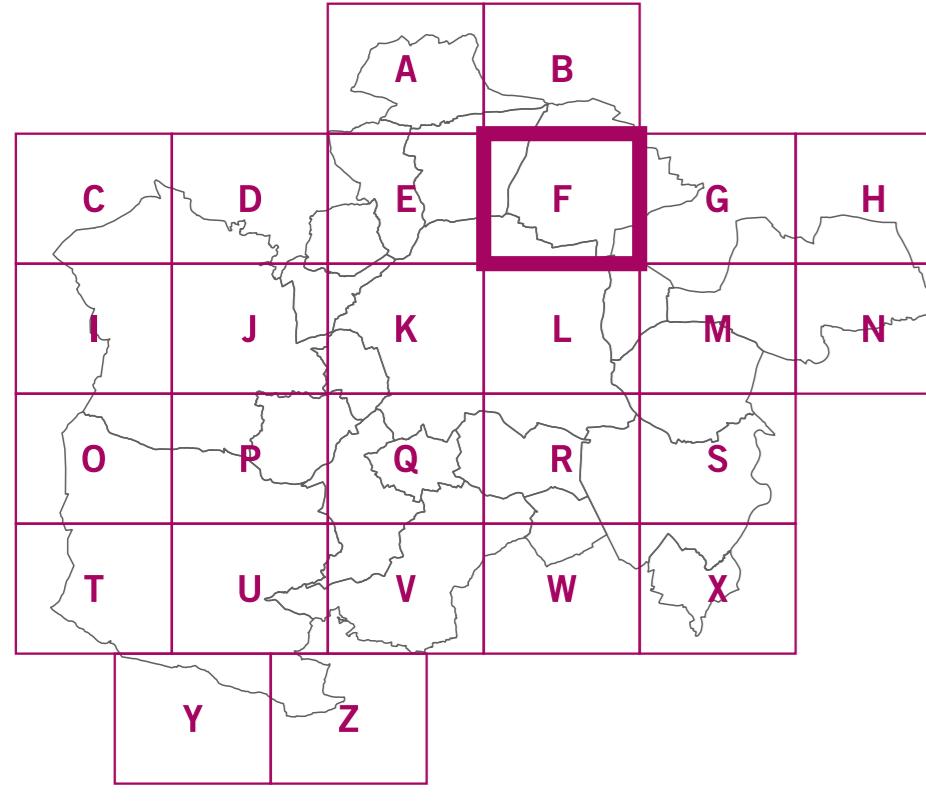


## 5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

### PLANCHE F

A0 / 1:5000



PLU APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

#### ZONAGE

— Limites de zones  
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines générales	A1	Zones agricoles de proximité
UGp	Secteurs de projet	A2	Zones agricoles paysagères
UGci	Secteurs de cités-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEp	Secteurs de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes		
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles ou mixtes		
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement		

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :  
 a. Activités      h. Hébergements légers  
 b. Carrières      i. Jardins  
 c. Camping et loisirs      j. Loisirs  
 d. Equipements      k. Photovoltaïques  
 e. Gens du Voyage      l. Viticoles ou arboricoles

#### PATRIMOINE

— Bâti remarquable      — Filet d'alignement  
 — Bâti remarquable / petit patrimoine      — Patrimoine géologique

— Bâti remarquable / mur

— Ensemble urbain

— Site témoin

#### PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Boisé Classé (EBC)	Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPPE)
• Arbre isolé remarquable	EIPPE - Boisement
• Continuité de nature à préserver	EIPPE - Espace Vert
• Continuité de nature à créer	EIPPE - Coeur d'îlot
— Zones et milieux humides	EIPPE - Terrain et jardin cultivé

#### PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
— Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
— Linéaire de protection des commerces
— Linéaire de protection des rez-de-chaussée actifs
— Marge de recul

#### MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STÉCAL)
★ Bâtiment pouvant changer de destination

